

ACTION URGENTE

HAÏTI. DES MILITANTES LUTTANT POUR OBTENIR JUSTICE MENACÉES
Des membres du GADES, une organisation haïtienne composée de défenseures des droits humains, ont reçu des menaces après la récente condamnation d'un policier pour le viol d'un mineur. L'organisation a soutenu la victime et sa famille tout au long de la procédure judiciaire.

Le 25 juin 2014, un tribunal des Cayes, dans le sud-ouest d'Haïti, a condamné à 10 ans de prison un policier déclaré coupable du viol d'un garçon de 15 ans en 2013. Le Groupe d'appui au développement du Sud (GADES), organisation féministe de défense des droits humains, a accompagné la victime et sa famille dans leur lutte pour obtenir justice en leur fournissant une assistance juridique tout au long de la procédure.

Depuis le rendu du verdict le 25 juin dernier, des membres du GADES ont reçu de nombreuses menaces. Ce jour-là, dans le tribunal, l'avocat du policier a adressé un avertissement à l'organisation et à sa coordinatrice **Samia Salomon**, affirmant qu'il y aurait des répercussions si son client était condamné. Selon les témoignages dont dispose Amnesty International, la police a dû intervenir pour maintenir l'ordre dans le tribunal. Depuis que le jugement a été prononcé, au moins trois membres du GADES, dont Samia Salomon, ont reçu des appels anonymes menaçant sur leurs téléphones privés. Des appels similaires ont été reçus dans les locaux du GADES, disant : « Arrêtez ce travail, sinon vous aurez des pertes en vies humaines. » Par conséquent, l'organisation a décidé de fermer ses bureaux entre le 25 et le 30 juin. Le 2 juillet, alors que Samia Salomon se trouvait sur une plage près de Port-Salut, un juge de paix accompagné de trois policiers est venu l'interroger après avoir reçu un appel anonyme accusant cette femme de transporter des stupéfiants dans sa voiture. Aucune enquête n'a été menée.

Le GADES a porté plainte auprès de la police et du bureau du procureur général les 7 et 23 juillet respectivement. La police a seulement confirmé que l'un des numéros de téléphone depuis lesquels des appels de menaces avaient été passés aux membres du GADES était le même que celui utilisé pour appeler anonymement le juge de paix. D'après ce que sait le GADES, le ministère public n'a ouvert aucune enquête sur ses plaintes, et les membres de l'organisation ne bénéficient d'aucune protection de la part des autorités.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité de Samia Salomon et d'autres membres du GADES, et appelez les autorités à leur fournir une protection efficace, dans le respect de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante sur les menaces et actes d'intimidation visant ces personnes, à rendre les conclusions publiques, et à traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez-leur qu'elles ont pour obligation de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'Homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2014 À :

Ministre de la Justice et de la Sécurité

publique

Jean Renel Sanon

18, avenue Charles Summer

Port-au-Prince, Haïti

Courriel :

secretariat.mjsp@yahoo.com /

irsanon@mjsp.gouv.ht

Formule d'appel : Monsieur le

Ministre,

Directeur général de la Police nationale

d'Haïti

Godson Orélus

Police nationale d'Haïti

Port-au-Prince, Haïti

Courriel : godore68@hotmail.com

Formule d'appel : Monsieur,

Copies à :

GADES

Courriel : gadesorg@yahoo.fr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

HAÏTI. DES MILITANTES LUTTANT POUR OBTENIR JUSTICE MENACÉES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le GADES, basé aux Cayes, dans le département du Sud, est composé de défenseuses des droits humains. Il se présente comme une organisation féministe qui accompagne les femmes et les mineurs victimes de violences, leur fournit une assistance juridique et judiciaire, mène des campagnes de sensibilisation aux violences faites aux femmes, organise des activités d'éducation aux droits humains sur les droits des femmes, et contribue aux ateliers organisés avec la police sur les droits des femmes et les questions de genre.

Plusieurs menaces et agressions visant des défenseurs des droits humains ont récemment été signalées en Haïti. La Commission interaméricaine des droits de l'Homme a ordonné des mesures conservatoires en faveur de Mario Joseph et Patrick Florvilus, avocats spécialistes des droits humains, et du défenseur des droits humains Pierre Espérance, en octobre 2012, novembre 2013 et juin 2014 respectivement, demandant aux autorités haïtiennes de faire le nécessaire pour protéger la vie et l'intégrité physique de ces personnes.

À plusieurs occasions en 2013, des membres de Kouraj, groupe de défense des droits des LGBTI, ont fait l'objet de menaces et d'actes d'intimidation pendant des manifestations publiques à Port-au-Prince, la capitale du pays (voir <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/014/2013/fr>). Une attaque a été lancée en novembre dernier sur les locaux de cette organisation (voir <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/021/2013/fr>).

Le 8 février 2014, le défenseur des droits humains Daniel Dorsinvil et sa femme ont été tués par un homme armé dans le quartier résidentiel de Canapé Vert, à Port-au-Prince. On ignore toujours les circonstances et le motif de ce double homicide. Une enquête a été ouverte et plusieurs personnes sont actuellement en détention en attendant leur procès. Le même mois, Amnesty International a réclamé des investigations minutieuses sur ces faits (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/006/2014/fr>).

Le 2 avril 2014, Pierre Espérance, directeur exécutif du Réseau national de Défense des Droits humains (RNDDH), l'une des plus importantes organisations haïtiennes de défense des droits humains, a reçu une lettre de menace à son bureau. Ce courrier contenait une balle et accusait Pierre Espérance et le RNDDH de publier de faux rapports afin de déstabiliser le gouvernement. Il mentionnait également l'agression dont cet homme a été victime en 1999, lorsque des hommes armés lui ont tiré dessus à Port-au-Prince. La lettre se terminait par : « En 1999, on t'a raté, cette fois tu pourras pas t'échapper, arrête de raconter des conneries. » Pour en savoir plus, consultez *Haïti. Craintes pour la sécurité d'un défenseur des droits humains*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/009/2014/fr>.

La Komisyon Fanm Viktim Pou Viktim (KOFVIV), organisation haïtienne de défense des droits des femmes basée à Port-au-Prince, a reçu un grand nombre de menaces au cours de ces derniers mois. Deux de ses dirigeants craignant pour leur sécurité ont dû quitter le pays. À de nombreuses reprises, Amnesty International a appelé les autorités haïtiennes à fournir une protection aux membres de cette organisation, mais selon ces derniers, il semble qu'elles n'aient toujours pris aucune mesure spécifique (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/010/2014/fr>).

Aux termes de la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'Homme, les autorités haïtiennes ont l'obligation de protéger les défenseurs des droits humains, d'enquêter de façon approfondie sur les agressions dont ils sont victimes et de traduire les responsables présumés en justice. Elles ont également le devoir de garantir que les défenseurs des droits humains puissent mener leur travail sans craintes de violences ou de représailles.

Personnes concernées : Samia Salomon et d'autres membres du GADES
Femmes

AU 192/14, AMR 36/011/2014, 4 août 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

